

BRETAGNE

Information de la mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne sur la modification simplifiée n°2 du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Quimperlé (29)

n° MRAe 2025-012246

La MRAe de Bretagne n'a pas pu étudier, dans le délai de trois mois qui lui était imparti, le dossier mentionné ci-dessus et reçu le 20 mars 2025. En conséquence elle est réputée n'avoir aucune observation à formuler.

La présente information sera :

- notifiée à la personne publique responsable ;
- jointe au dossier soumis à enquête publique ou mis à la disposition du public ;
- mise en ligne sur le site internet de la MRAe (www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Fait à Rennes, le 23 juin 2025 Pour la MRAe Bretagne, le président

Signé

Jean-Pierre Guellec